

QUATRIEME  
NUMERO DE LA  
REVUE AFRICAINE  
DES LETTRES, DES  
SCIENCES



KURUKAN FUGA  
VOL : 1-N°4  
DECEMBRE 2022

**KURUKAN FUGA**

*La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales*



ISSN : 1987-1465

Website : <http://revue-kurukanfuga.net>

E-mail : [revuekurukanfuga2021@gmail.com](mailto:revuekurukanfuga2021@gmail.com)

VOL : 1-N°4 DECEMBRE 2022

Bamako, Décembre 2022

# *KURUKAN FUGA*

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales

ISSN : 1987-1465

E-mail : [revuekurukanfuga2021@gmail.com](mailto:revuekurukanfuga2021@gmail.com)

Website : <http://revue-kurukanfuga.net>

## **Directeur de Publication**

Prof.MINKAILOU Mohamed (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

## **Rédacteur en Chef**

COULIBALY Aboubacar Sidiki, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*) -

## **Rédacteur en Chef Adjoint**

- SANGHO Ousmane, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

## **Comité de Rédaction et de Lecture**

- SILUE Lèfara, **Maitre de Conférences**, (Félix Houphouët-Boigny Université, Côte d'Ivoire)
- KEITA Fatoumata, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- KONE N'Bégué, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- DIA Mamadou, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- DICKO Bréma Ely, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- TANDJIGORA Fodié, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- TOURE Boureima, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- CAMARA Ichaka, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- OUOLOGUEM Belco, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- MAIGA Abida Aboubacrine, **Maitre-Assistant** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- DIALLO Issa, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

- *KONE André, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *DIARRA Modibo, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *MAIGA Aboubacar, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *DEMBELE Afou, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Prof. BARAZI Ismaila Zangou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Prof. N'GUESSAN Kouadio Germain (Université Félix Houphouët Boigny)*
- *Prof. GUEYE Mamadou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *Prof. TRAORE Samba (Université Gaston Berger de Saint Louis)*
- *Prof. DEMBELE Mamadou Lamine (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *Prof. CAMARA Bakary, (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *SAMAKE Ahmed, Maitre-Assistant (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *BALLO Abdou, Maitre de Conférences (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *Prof. FANE Siaka (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *DIAWARA Hamidou, Maitre de Conférences (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *TRAORE Hamadoun, Maitre-de Conférences (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *BORE El Hadji Ousmane Maitre de Conférences (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *KEITA Issa Makan, Maitre-de Conférences (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *KODIO Aldiouma, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *Dr SAMAKE Adama (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Dr ANATE Germaine Kouméalo, CEROCE, Lomé, Togo*
- *Dr Fernand NOUWLIGBETO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- *Dr GBAGUIDI Célestin, Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- *Dr NONOA Koku Gnatola, Université du Luxembourg*
- *Dr SORO, Ngolo Aboudou, Université Alassane Ouattara, Bouaké*

- Dr Yacine Badian Kouyaté, Stanford University, USA
- Dr TAMARI Tal, IMAF Instituts des Mondes Africains.

### **Comité Scientifique**

- Prof. AZASU Kwakuvi (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. ADEDUN Emmanuel (*University of Lagos, Nigeria*)
- Prof. SAMAKE Macki, (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Prof. DIALLO Samba (*Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*)
- Prof. TRAORE Idrissa Soïba, (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Prof. J.Y. Sekyi Baidoo (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. Mawutor Avoke (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. COULIBALY Adama (*Université Félix Houphouët Boigny, RCI*)
- Prof. COULIBALY Daouda (*Université Alassane Ouattara, RCI*)
- Prof. LOUMMOU Khadija (*Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.*)
- Prof. LOUMMOU Naima (*Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.*)
- Prof. SISSOKO Moussa (*Ecole Normale supérieure de Bamako, Mali*)
- Prof. CAMARA Brahim (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Prof. KAMARA Oumar (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Prof. DIENG Gorgui (*Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal*)
- Prof. AROUBOUNA Abdoukadi Idrissa (*Institut Cheick Zayed de Bamako*)
- Prof. John F. Wiredu, *University of Ghana, Legon-Accra (Ghana)*
- Prof. Akwasi Asabere-Ameyaw, *Methodist University College Ghana, Accra*
- Prof. Cosmas W.K. Mereku, *University of Education, Winneba*
- Prof. MEITE Méké, *Université Félix Houphouët Boigny*
- Prof. KOLAWOLE Raheem, *University of Education, Winneba*
- Prof. KONE Issiaka, *Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa*
- Prof. ESSIZEWA Essowè Komlan, *Université de Lomé, Togo*
- Prof. OKRI Pascal Tossou, *Université d'Abomey-Calavi, Bénin*
- Prof. LEBDAI Benaouda, *Le Mans Université, France*
- Prof. Mahamadou SIDIBE, *Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*
- Prof. KAMATE André Banhouman, *Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan*
- Prof. TRAORE Amadou, *Université de Segou-Mali*

– Prof.BALLO Siaka, (*Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*)



## TABLE OF CONTENTS

Lassina Songfola YÉO, Nonhontan SORO, LA FILIERE RIZ EN CÔTE D'IVOIRE A L'EPREUVE DE LA COVID (2019-2021).....	pp. 01 – 09
Sory Ibrahima KEITA, Adama COULIBALY, THE STRATEGIES ADOPTED BY AMERICAN SLAVES TO RESIST SLAVERY .....	pp. 10– 30
Zakaria Coulibaly, DECODING THE IMPACTS OF SLAVERY ON THE PSYCHE OF SOME WHITE FOLKS IN THE SELECTED WORKS OF <i>FREDERICK DOUGLASS, KWAKU VI AZASU AND EQUIANO OLAUDAH</i> .....	pp. 31 – 45
Boubacar Abdoulaye BOCOUM, LA PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DANS LE CONTEXTE DE LA LUTTE ANTI-TERRORISTE AU MALI .....	pp. 46 – 72
Ali TIMBINE, LES SITES SYMBOLIQUES ET LES HOMMES CELEBRES DU PAYS DOGON.....	pp. 73 – 87
Abdrmane Sadio SOUMARE, LA PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL, LOCAL ET URBAIN DANS LA COMMUNE DE KAYES : CAS DES PDSEC DE 2005-2009 ET 2011- 2015.....	88 – 103
Mamadou Gustave TRAORE, Samba SOGOBA, Yacouba M COULIBALY, LE DIVORCE DANS LE CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE DU MALI.....	pp. 104 – 121
Abdoulaye SAMAKÉ, LA PRISON AMOUREUSE DANS LA LITTÉERATURE FRANÇAISE DU MOYEN ÂGE : UNE ANALYSE DE <i>CHASTEL MIGNOT</i> DANS LE ROMAN DE <i>HELKANUS</i> .....	pp. 122 – 140
Abdoulaye DIABATÉ, Seydou LOUA, Souleymane DAOU, DE LA PÉDAGOGIE COOPÉRATIVE À L'APPRENTISSAGE COOPÉRATIF, UNE STRATÉGIE EFFICACE IGNORÉE DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE AU MALI .....	pp. 141 – 157
KOUAKOU N'guessan, TOWARD THE BIRTH OF A NEW SOCIETY IN BINWELL SINYANGWE'S <i>A COWRIE OF HOPE</i> .....	pp. 158 – 171
DIAMOUTENE Mamadou, <i>EBONICS</i> COMME EXPRESSION IDENTITAIRE DES AFRO-AMERICAINS DANS <i>THEIR EYES WERE WATCHING GOD</i> DE ZORA NEALE HURSTON.....	pp. 172 – 182
Ibrahim BAGNA, <i>L'HISTORIQUE DU TERME « APPEL » DANS LA PHILOLOGIE RUSSE ANCIENNE</i> .....	pp. 183 – 193
Maméry TRAORE, UNE REFLEXION SUR LES POLITIQUES LINGUISTIQUES EN AFRIQUE À L'ÈRE DE LA MONDIALISATION : LE CAS DES PAYS AFRICAINS AU SUD DU SAHARA.....	pp. 194 – 212
Françis MIAZAUDI, ÉMIGRATION NIGERIEENNE ET NIGERIANE AU NORD-CAMEROUN : DU RAPATRIEMENT DES FONDS A LA CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DE LEURS PAYS D'ORIGINE (1916- 2019) .....	pp. 213 – 226
Zakaria BEINE, Mahamat Foudda DJOURAB, UNE RELECTURE SOCIOHISTORIQUE DES VIOLENCES INTERCOMMUNAUTAIRES AU TCHAD DE 1979 A 2021 .....	pp. 227 – 239

**Amadou TRAORE,**  
**NIANGUIRY KANTE, LE SCIENTIFIQUE DE CONFORMITE : VIE, ŒUVRES ET HERITAGE . pp.**  
**240 – 253**

**Moussa Etienne TOURE,**  
**L'ORGANISATION DU TISSU SOCIAL AU MALI À L'ÉPREUVE DES EFFETS NÉFASTES DU**  
**CHANGEMENT CLIMATIQUE..... pp. 254 – 267**

**KONE Guiba Abdul Karamoko,**  
**DU RÉCIT HISTORIQUE À L'IDÉOLOGIE POLITIQUE : UNE ANALYSE COMPARATIVE DE LA**  
**DERNIÈRE NUIT DU RAÏS DE YASMINA KHADRA ET MAIS LE FLEUVE TUERA L'HOMME**  
**BLANC DE PATRICK BESSON..... pp. 268 – 284**

**Adjoua Pamela N'GUESSAN, Toily Anicet ZRAN,**  
**GROSSESSES EN MILIEU SCOLAIRE ET CONTRADICTIONS DANS LE DISCOURS DES**  
**ACTEURS SANITAIRES ET ÉDUCATIFS DE SOUBRÉ (CÔTE D'IVOIRE) ..... pp. 285 – 294**

**Ornheilia ZOUNON,**  
**L'ENFANT BENINOIS FACE AUX ECRANS : LA SUREXPOSITION ENTRE EFFET DE MODE,**  
**LOGIQUES EDUCATIVES, CONDUITES ADDICTIVES ET TROUBLES DU**  
**COMPORTEMENT ..... pp. 295 – 306**

**AHOUANDJINOU Géraud,**  
**LE BUSINESS DE LA DEBROUILLE SUR LES RESEAUX SOCIAUX AU BENIN ..... pp. 307 – 316**

**Abdramane DIAWARA,**  
**LA MORPHO-SYNTAXE DES ADJECTIFS QUALIFICATIFS EN LANGUE BAMBARA ET**  
**L'ANGLAIS : UNE ETUDE CONTRASTIVE ..... pp. 317 – 332**

**Dr Aldiouma Kodio, Dr Moulaye Kone, Dr Balla Dianka,**  
**A SOCIOLOGICAL ANALYSIS OF TABOOS AND EUPHEMISTIC EXPRESSIONS IN A**  
**DOGON COMMUNITY IN MALI ..... pp. 333 – 344**

**Moriké DEMBELE,**  
**ATTRITION DU PERSONNEL ENSEIGNANT EN MILIEU RURAL DU CAP DE**  
**OUSSOUBIDIAGNA ..... pp. 345 – 366**

**Moïse KONATE,**  
**GANGSTA RAP: A TOOL FOR THE ADVENT OF RACIAL UNITY IN THE U.S.A. .... pp. 367– 380**



## GROSSESSES EN MILIEU SCOLAIRE ET CONTRADICTIONS DANS LE DISCOURS DES ACTEURS SANITAIRES ET ÉDUCATIFS DE SOUBRÉ (CÔTE D'IVOIRE)

<sup>1</sup>Adjoua Pamela N'GUESSAN, <sup>2</sup>Toily Anicet ZRAN

<sup>1</sup>Université Alassane Ouattara -E-Mail : [Nguessanpam2012@yahoo.fr](mailto:Nguessanpam2012@yahoo.fr)

<sup>2</sup>Université Alassane Ouattara -E-Mail : [anicetzran@yahoo.fr](mailto:anicetzran@yahoo.fr)

### Résumé

Le phénomène de grossesses en milieu scolaire pose la question de la déscolarisation des filles enceintes. Plusieurs facteurs politique, socio-économique et culturel, sont régulièrement évoqués pour expliquer ce phénomène. Sans contester leur impact sur le décrochage scolaire de ces jeunes filles, la présente étude propose de cerner ce problème complexe sous l'angle de l'implication des acteurs sanitaires et de l'institution scolaire. Elle montre comment la réponse des acteurs du système éducatif, elle-même, est problématique. L'étude a été réalisée auprès de 32 personnes travaillant dans le domaine de la Santé Sexuelle et Reproductive-Adolescents et Jeunes (SSR-AJ), dans la ville de Soubré (région de la Nawa), en Côte d'Ivoire. Les résultats de l'analyse révèlent que les jeunes filles et adolescentes enceintes sont systématiquement réprimandées et ciblées par de véhémentes critiques discriminatoires de la part des acteurs sanitaires et de l'institution scolaire. Ces jugements de valeurs qui mettent ces jeunes filles au ban de l'institution scolaire favorisent leur déscolarisation.

**Mot clés :** Acteurs sanitaires, déscolarisation, grossesses en milieu scolaire, Santé Sexuelle et Reproductive-Adolescents et Jeunes, Soubré.

\*\*\*\*\*

### Abstract

The phenomenon of pregnancies in school raises the question of dropping out of school for pregnant girls. Several political, socio-economic and cultural factors are regularly mentioned to explain this phenomenon. Without disputing their impact on the school dropout of these young girls, this study proposes to identify this complex problem from the angle of the involvement of health actors and the school institution. It shows how the response of actors in the education system is itself problematic. The study was carried out with 32 respondents working in the field of Sexual and Reproductive Health-Teenager and Young People (SSH-TY), in the town of Soubré (Nawa region), in Ivory Coast. The results of the analysis reveal that young pregnant girls and adolescents are systematically reprimanded and targeted by vehement discriminatory criticism from health actors and the educational institution. These value judgments that put these young girls on the outskirts of the school institution encourage them to drop out of school.

**Keywords :** Health actors, school drop-out, school pregnancies, Sexual and Reproductive Health-Teenagers and Young People, Soubré..

Cite This Article As : N'Guessan, A., P., Zran, T., A. (2022). « Grossesses en milieu scolaire et contradictions dans le discours des acteurs sanitaires et éducatifs de soubré (Côte d'Ivoire) ». *Revue Kurukan Fuga*. 1(4) (<https://revue-kurukanfuga.net/> Grossesses en milieu scolaire et contradictions dans le discours des acteurs sanitaires et éducatifs de soubré (Côte d'Ivoire).pdf)

## Introduction

A l'instar de nombreux pays dans le monde, la Côte d'Ivoire a pris l'engagement d'adopter et de faire prévaloir les Droits à la Santé Sexuelle et Reproductive à travers des plans d'actions, des politiques et des programmes. Mais, les nombreuses crises socio-politiques qui ont secoué le pays, n'ont permis d'enregistrer de grands succès tangibles dans l'amélioration du taux de la prévalence contraceptive. En effet, en 2016, des pays comme le Togo, le Kenya, le Burkina Faso et le Rwanda avaient respectivement un taux de prévalence de 19%, 43%, 21% et 29%, pendant que la Côte d'Ivoire était encore à 17 % (Équilibres & Populations, 2018, p. 8). Malgré les initiatives prises et les efforts réalisés dans le domaine de la SSR, la demande en matière de contraception de la population ivoirienne reste forte. L'importance du besoin nécessite donc une stratégie dans ce domaine, qui puisse avoir un impact positif surtout au niveau des adolescents et jeunes.

En effet, d'après le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014 (RGPH 2014), les moins de 14 ans représentent 42% de la population totale et les 15-34 ans, plus de 35%, avec un grand besoin de services en Santé Sexuelle et Reproductive-Adolescentes et Jeunes (SSR-AJ), (Équilibres & Populations, 2018). En outre, de nombreux cas de grossesses de filles scolarisées ont été dénombrés, malgré le programme « *Zéro grossesse en milieu scolaire* » initié depuis 2013 par le gouvernement ivoirien. Pour exemple, pendant l'année scolaire 2015-2016, 4054 cas de grossesses ont été enregistrés tandis qu'entre la période de la rentrée 2016 et le mois d'avril 2017, on comptait 4471 cas dans le secondaire général ivoirien. « Ces

grossesses précoces et non désirées ont d'importantes conséquences sur la scolarisation, l'accès aux opportunités économiques, le pouvoir décisionnel, la santé et le bien-être des filles » (Équilibres & Populations, 2018, p. 31).

Ce constat des cas de grossesses dans le cadre scolaire pose, entre autres, la problématique de la réponse des acteurs du système éducatif. En effet, dans le discours de ces jeunes filles et adolescentes qui optent pour le décrochage scolaire, il ressort un sentiment de discrimination au sein de l'institution scolaire. La déscolarisation semble donc être occasionnée, en grande part, par le personnel du système éducatif à cause des jugements de valeurs portées sur ces dernières. Cette situation de mise en cause des acteurs du système éducatif pose la question de savoir : quelles valeurs et représentations structurent le discours et les attitudes des acteurs du système éducatif qui prônent le retrait des élèves enceintes de l'institution scolaire ?

Dans cette recherche qualitative, nous partons du postulat que le personnel éducatif (enseignant, éducateur, censeur, proviseur) et sanitaires (personnel des SSSU-SAJ) qui sont censés être des interfaces du projet « *Zéro grossesse en milieu scolaire* », concourent à la déscolarisation de ces filles. En effet, ces personnes qui devraient constituer des convertisseurs des programmes SSR-AJ ou encore des vecteurs de communication pour le changement social et comportemental s'érigent très souvent en obstacles à la scolarisation des adolescentes et jeunes filles sur la base du préjugé que ces grossesses peuvent « contaminer » les autres élèves.

L'objectif de cette étude conduite dans la ville de Soubré (région de la Nawa), est de

recenser et analyser les valeurs qui conditionnent les décisions d'exclusion des élèves enceintes par les responsables locaux du système éducatif. La présente étude s'articulera autour de la présentation du contexte et l'analyse les valeurs sur lesquelles s'arc-boutent les acteurs pour justifier les discours et les représentations discriminatoires vis-à-vis de ces dernières.

## 1. Méthodologie

Cette étude s'est déroulée dans la région de la Nawa, dans le district sanitaire de Soubré, en juillet 2020. Nous avons interrogé plusieurs catégories d'acteurs qui interagissent dans le domaine de la SSR et de la Santé Sexuelle et Reproductive-Adolescents et Jeunes (SSRAJ). Les enquêtés sont des personnes qui travaillent dans les domaines de l'éducation et de la santé. L'échantillon a été déterminé par choix raisonné jusqu'à saturation. Les informations ont été collectées à partir d'un guide d'entretien semi-dirigé. Cette enquête qualitative a été menée auprès de 32 personnes travaillant dans le domaine de la SSRAJ et d'acteurs dans la ville de Soubré.

Au total, nous avons interrogé d'une part, 10 responsables des programmes gouvernementaux de SSR et SSRAJ identifiés comme des acteurs institutionnels et, d'autre part, 22 prestataires de soins. Ces personnes sont désignées dans la présente étude comme étant les prestataires. Ce district sanitaire a été choisi comme champ d'étude parce qu'il constitue non seulement une zone d'intervention prioritaire de l'état dans le cadre de programmes et projets SSRAJ, mais aussi parce que, selon les données recueillies, auprès du PNSSU-SAJ, il enregistre une forte prévalence de cas de grossesses en milieu scolaire.

Le récapitulatif des acteurs institutionnels et prestataires interrogés est présenté dans le tableau suivant :

**Tableau récapitulatif des groupes de personnes enquêtées**

Domaine Groupe	Education		Sanitaire			Total
	Educateur s	Enseignant s	Médecins	Sages- femmes	Infirmiers	
Acteurs institutionnels	03		07			10
Prestataires	02	03	06	06	05	22
Total	08		24			32

Source : Données recueillies au cours de l'enquête, Soubré (région de la Nawa), 2020.

L'analyse des données recueillies sera faite à partir de la théorie des représentations sociales et de la théorie des genres sous l'angle de la différence des sexes.

La théorie de la représentation sociale, selon Abric, (1987, p. 64) est perçue comme : « le produit et le processus d'une activité mentale par laquelle un individu ou un groupe reconstitue le réel auquel il est confronté et lui attribue une signification spécifique ». En l'espèce, elle constitue un processus et se spécifie dans la mesure où pour ces acteurs, les représentations qui « circulent dans les discours, sont portées par les mots, véhiculées dans les messages et images médiatiques, cristallisées dans les conduites et les agencements matériels ou spatiaux » (Jodelet 1989, p. 48). Le discours de ces acteurs permet alors de saisir la représentation sociale du phénomène de cas grossesse en milieu scolaire

La différence des sexes ici donne le théâtre où se déroulent des différenciations dans le jeu des rôles mais aussi leur représentation. Ici, elle permet de mettre en

exerger les différentes discriminations dont sont victimes ces jeunes filles dans leur état de grossesse mais aussi dans leur statut d'élève enceinte. Cette théorie est utilisée dans cet article pour mettre en lumière le processus justificatif à la base de la production de cette discrimination. Elle permet d'expliquer l'attitude des enquêtés qui est celle du modèle de suppression et de justification des préjugés selon Crandall et Eshleman (2003).

Il s'explique par deux facteurs : d'une part, les stéréotypes issus des valeurs, croyances et idéologies permettent aux individus de justifier leurs préjugés tout en préservant une image de personnes dénuées de préjugés. D'autre part, ils préservent leur image tout en maintenant un groupe dans des comportements discriminatoires en les sanctionnant et en les blâmant. Cela leur permet de paraître comme des personnes dénuées de préjugés tout en continuant à exercer leurs réprobations sur ces personnes.

Ici, ce modèle théorique est pris sous l'angle de la justification dans la mesure où ces acteurs justifient les pratiques discriminatoires et les préjugés qui sous-tendent leurs actions par des discours empreints de préjugés. On assiste à des discriminations qui s'arc-boutent sur des stéréotypes et des préjugés nés de la représentation sociale de la femme et de son rôle.

Les données recueillies par entretiens ont été anonymisées et ne sont identifiables qu'à partir du numéro donné à l'entretien. L'identité des personnes enquêtées n'apparaît donc pas dans l'analyse ; seuls leurs différents profils sont mentionnés pour soutenir l'analyse et mieux apprécier les résultats.

## 2. Résultats

### 2.1. Les données du contexte

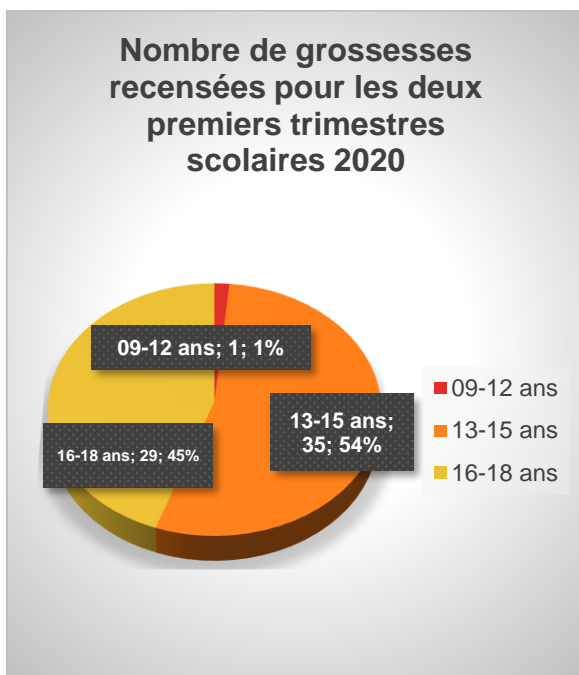
Depuis 2013, pour rendre effective la politique de lutte contre les Grossesses Non désirées (GND), l'Etat ivoirien a développé des programmes et politiques de SSRAJ dans des services spécifiques dédiés aux adolescents et jeunes. C'est dans ce cadre qu'il a mis en place le programme « *Zéro grossesse en milieu scolaire* » afin de réduire les grossesses précoces dont 5076 cas ont été enregistrés en milieu scolaire en 2012-2013. La campagne « *Zéro grossesse à l'école* » a été lancée le 16 septembre 2013 par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation Professionnelle pour diminuer, voire éradiquer ce phénomène.

Ce programme placé sous la tutelle du Ministère de l'éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la formation Professionnelle ainsi que du Ministère de la Santé, est également exécuté par d'autres ministères que sont le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. Il a pour but de faire reculer le grave fléau des grossesses chez les jeunes filles scolarisées. Initialement prévu pour la période de 2013, ce programme de réduction des grossesses en milieu scolaire se poursuit à ce jour.

Le district sanitaire de la Nawa (Soubré) a été choisi pour y mettre un accent particulier parce qu'il existe une forte prévalence de grossesses chez les jeunes filles scolarisées, principalement chez les adolescentes. Pour l'année scolaire 2018-2019, le recensement par les SSSU-SAJ des cas de grossesses dévoilait une grande prévalence de grossesses dans la tranche d'âge de 10 à 24 ans. Les cas de grossesses en milieu scolaire recensés dans tout le pays étaient de 3562,

dont 305 cas dans la région de la Nawa, et 192 cas dans la seule ville de Soubré<sup>1</sup>. Le graphique ci-dessous montre les grossesses recensées pour les deux premiers trimestres de l'année académique 2019-2020, dans la ville de Soubré.

**Répartition des cas de grossesses selon les tranches d'âge pour la période du 13 septembre 2019 au 29 février 2020 dans la ville de Soubré**



Source : Données recueillies auprès de la DEMOSS de Soubré, 2020.

Au total, ce sont 65 cas de grossesses enregistrées pour le premier trimestre scolaire 2020.

**2.2. Discours et attitudes des enquêtés face à la grossesse des jeunes filles**

Selon 66% des enquêtés, la plupart des adolescentes et jeunes filles qui contractent une grossesse sont obligées de surseoir aux

études de façon momentanée ou, le plus souvent, de définitivement. La déscolarisation de ces jeunes filles et adolescentes qui ne doivent pas « contaminer » les autres filles montre les discriminations qui ont lieu dans les établissements scolaires. Dans les *verbatim* qui suivent le discours des acteurs exposent le caractère normatif de ce problème.

Il parle de contamination. Ça va contaminer les jeunes filles. On se dit que les camarades vont suivre l'exemple de cette dernière. Et tout ça vient à l'encontre de l'autorité des responsables, puisque les éducateurs encadrent ces élèves de sorte qu'on n'ait pas ce genre de cas. Mais une qui tombe enceinte et qui continue sa scolarité avec son ventre c'est un peu comme si elle venait faire une contre publicité. (...) Il est arrivé des fois où il a permis à la jeune fille de reprendre son année, mais d'arrêter l'année en cours.<sup>2</sup>

C'est pour éviter certaines maladies, les grossesses précoces en milieu scolaire tout ça parce que tu es adolescente, tu contractes une grossesse, tu ne peux plus aller à l'école et étant jeune, on a vu ici des cas des enfants de 12 ans qui ont pris des grossesses.<sup>3</sup>

Il y a la déscolarisation. Quand tu leur parles de déscolarisation, elles disent : « ah ! donc je ne vais plus aller à l'école ? » On lui dit que tu ne vas plus aller à l'école parce que si tu prends une grossesse, ton père va te demander de choisir entre le

<sup>1</sup> Données recueillies auprès du PNSSU-SAJ, 2020.

<sup>2</sup> Entretien avec un acteur institutionnel de la santé scolaire.

<sup>3</sup> Entretien avec un infirmier

bébé et l'école. Il y a la mort aussi.<sup>4</sup>

Les propos des personnes enquêtées indiquent que dans leur compréhension du phénomène, la grossesse en milieu scolaire peut-être perçue comme un effet de mode si elle n'est pas réprimée. C'est pourquoi, le renvoi systématique des filles enceintes est considéré, par les acteurs du système éducatif local, comme l'alternative la plus efficace pour envoyer un signal fort aux autres élèves. Les témoignages ci-dessous illustrent bien la situation.

Il y a des établissements même, lorsque tu prends la grossesse on te dit, va te reposer. (...). Il y a des établissements même, ça fait partie de leurs règles. Si tu prends une grossesse, tu arrêtes ta scolarité en même temps.<sup>5</sup>

Cette pratique qui consiste à éjecter les élèves enceintes du système conduit certaines à user de stratagèmes pour camoufler leurs grossesses autant que faire se peut.

Nous-mêmes depuis qu'on est éducateur, on est toujours en contact avec ces filles. On leur dit que si vous avez des grossesses, ne cachez pas. Donc, il y a déjà une familiarité. D'autres cachent mais après ça se révèle et puis bon, parce qu'elle a peur d'arrêter les études<sup>6</sup>.

Malgré ce discours rassurant, la suite d'une déclaration de grossesse débouche très rapidement sur un procès de retrait de la jeune fille système. Des arguments liés à sa

sécurité physique et son bien-être psychologique sont convoqués pour justifier sa mise à l'écart. Le témoignage ci-dessous explicite la perception qui dicte l'attitude des responsables éducatifs et la procédure de renvoi, sans faire référence aux textes qui régissent l'éducation nationale.

Quand une fille est en grossesse, elle donne un certificat et puis elle reste à la maison parce que par mégarde, ses camarades peuvent la taper ou bien elle peut accoucher. Bon nous ne sommes pas spécialistes donc c'est mieux qu'elle rentre à la maison. (...) Je n'ai pas Les textes sur moi, mais parfois dans le règlement intérieur, on invoque cela donc c'est sur cette base que je parle. (...) Vous savez, les enfants sont très violents, parfois donc pour éviter des accidents et puis la grossesse peut faire que sa performance à l'école peut diminuer donc je pense que c'est un avantage pour elle-même si elle doit reprendre l'année. Donc en ce sens, moi j'adhère.<sup>7</sup>

Dans le discours des acteurs, on constate que les jeunes filles et adolescentes sont confrontées à des préjugés qui occasionnent des répressions. Les *verbatim* qui précèdent montrent qu'il existe des sanctions sociales pouvant aller jusqu'à la déscolarisation. En effet, les acteurs éducatifs les expulsent des établissements scolaires. Le cas de ces filles déscolarisées montre que la grossesse engendre la plupart du temps des discriminations au sein de l'institution scolaire. Face à ces discriminations et aux jugements de valeurs portés sur elles, elles ont recours à des avortements provoqués et à

<sup>4</sup> Entretien avec une sage-femme du programme SSSU-SAJ

<sup>5</sup> Entretien avec un médecin du programme SSSU-SAJ 1

<sup>6</sup> Entretien avec un éducateur de lycée

<sup>7</sup> Entretien avec un Point focal de lycée et collègue

risque vu le contexte non légal et restrictif de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) en Côte d'Ivoire. En effet, dans les localités de Méagui, Soubré, Buyo, l'automédication pour l'avortement par la prise de comprimés d'origine chinoise représente 66,7%, le curetage dans des cliniques privées 16,7% et enfin, l'injection et les médicaments traditionnels représentent 8,3% (Médecins du Monde, 2019).

Ces données montrent que pour éviter des humiliations, ces filles ont recours à des avortements illégaux qui peuvent déboucher sur des complications mais qui leur évitent d'être jugées ou victimes de sanctions sociales. Comme l'explique R. Cissé & al, (2017, p. 26) :

Alors qu'on assiste à une amplification récente du recours à l'avortement chez les jeunes filles en début de vie féconde, il faut noter que celle-ci est insuffisamment mesurée du fait de la rareté des données.

L'étude de 2019 de Médecins du Monde révèle que 14,4% des jeunes filles enquêtées ont été enceintes, au moins une fois. Ces grossesses se sont soldées pour 75%, par un avortement. Les motifs de l'avortement sont :

- Le refus de la grossesse par le partenaire, 8% ;
- Le manque de moyens financiers 4%.
- La crainte de parents, 40% ;
- La volonté de poursuivre les études, 36% (MdM, 2019).

De toutes ces proportions, la crainte de la déscolarisation et des parents sont les plus élevées.

L'arrêt forcé du cursus scolaire des jeunes filles à cause de la grossesse est perçu comme une normalité. Les propos des acteurs montrent que les jeunes filles victimes de pressions sociales sont

emmenées à surseoir de manière volontaire ou involontaire à leurs études après avoir contracté une grossesse.

### 3. Discussion

Le discours et l'attitude des enquêtés face à la situation de grossesses de jeunes filles et adolescentes scolarisées engendrent et perpétuent la déscolarisation de ces dernières. Les acteurs des structures sanitaires et éducatives ont des discours et des représentations, conditionnés par un système de valeurs. Il en ressort que pour eux, contracter une grossesse pendant la scolarisation doit être sanctionné par une déscolarisation. Les stéréotypes et le poids des préjugés façonnent un contexte qui occasionne le renvoi de l'institution scolaire de la jeune fille qui contracte une grossesse. En effet, pour les acteurs travaillant dans le domaine de la SSRAJ, les jeunes filles enceintes doivent arrêter les études. Pourtant, la plupart des auteurs de ces grossesses sont des élèves et étudiants (Akindès, 2016 ; MdM, 2019). Ces derniers ne sont remis en cause, encore moins leurs cursus scolaires, malgré que ces grossesses soient contractées, la plupart du temps, dans le milieu scolaire.

On cerne le poids des préjugés et l'impact des stéréotypes sur le changement social qui doit s'opérer dans la sphère scolaire et sociale. Car, à travers les excuses et les explications de ces enquêtés, c'est plutôt la justification de comportements discriminatoires qui s'arc-boutent sur la prise en compte de valeurs et de croyances issues de ces préjugés. Ces modèles de valeurs autour desquels se construisent ces préjugés chez les acteurs leur permettent de trouver des raisons et des arguments pour justifier les sanctions infligées à ces filles. On se retrouve face à des acteurs enlisés dans un désir de perpétuation de valeurs dites « africaines », traditionnelles, et/ou

religieuses qui préconisent un retrait de l'institution scolaire des élèves enceintes pour les soustraire du regard de l'autre et laisser croire que ce problème n'existe pas. Cela montre la pérennisation des discriminations faites aux femmes dans les sociétés ivoiriennes au-delà de l'institution scolaire. Ces jeunes filles et adolescentes sont ainsi livrées à la déscolarisation et aux avortements clandestins puisque c'est à elles qu'est imputé la responsabilité exclusive de leur état. La faute revient à la jeune fille et à l'adolescente qui n'ont su avoir une sexualité responsable et/ou s'abstenir.

La sexualité des jeunes garçons qu'elle soit précoce ou non n'est pas remise en cause. Bien au contraire, cela est perçue par la société ouest-africaine comme le signe de la virilité des hommes. Il peut donc se permettre d'enceinter une adolescente ou une jeune fille, les conséquences pour ce dernier ne seront pas aussi désastreuses que pour la fille. Dans cette société, on continue de vouloir garder la jeune fille vierge et n'ayant des rapports sexuels que dans le cadre du mariage ou de la procréation. La jeune fille ou l'adolescente n'a donc pas les moyens de se détacher de ce statut de femme et de jeune qui, pour la plupart du temps, l'expose. (Équilibre & Populations, 2013 ; WAFO, 2015).

En outre, la société ivoirienne est encore dominée par les hommes qui décident de la gestion de la cellule familiale malgré l'évolution du cadre légal de gestion de la cellule familiale. Eduquer les hommes pour un changement de mentalité, des rapports de genre, de la perception de la femme reviendrait à éduquer en amont les jeunes filles et adolescentes puisqu'elles obtiendraient des Droits de Santé Sexuelle et de Reproduction (DSSR), mais plus encore, le respect de leurs Droits. Car, au-delà des préjugés sur la sexualité des adolescent-e-s

et jeunes, c'est la persistance de stéréotypes sexistes et de genre qui brouillent la perception des acteurs impliqués dans les programmes SSRAJ (UNFPA, Équilibre & Populations, 2014 ; Équilibre & Populations, 2013 ; WAFO, 2015).

Par ailleurs, la prise en compte des DSSR induit une remise en cause et la lutte contre ce principe du déni de l'activité sexuelle de l'adolescente. Pourtant les auteurs de ce déni sont eux-mêmes des acteurs clés de la prise de décision dans le choix des méthodes contraceptives au niveau du cadre légal et dans l'éducation sexuelle des adolescentes et jeunes filles. Ces normes sociales, culturelles et religieuses influent sur l'adhésion aux valeurs portées par le programme SSR-AJ, notamment la vulgarisation de l'accès aux méthodes contraceptives.

### **Conclusion**

Les barrières et les contraintes socio-culturelles, traditionnelles et religieuses sont autant de normes sociales auxquelles les jeunes filles et adolescentes qui contractent des grossesses en milieu scolaire sont confrontées. Les *verbatim* qui sous-tendent ces discriminations sont construits autour de valeurs des acteurs qui limitent la mise en œuvre des programmes en lien avec la SSR-AJ. Ces préjugés qui occasionnent ces discriminations sont autant de portes qui mettent en exergue des mécanismes de production, de reproduction sociale et de perpétuation sociale.

Pour ces acteurs sanitaires, éducatifs, les grossesses de ces filles entravent la bonne marche de l'institution scolaire au sens où, elles peuvent dépendre sur les autres et faire preuve d'impunité à leur égard pourrait aider à perpétuer ce phénomène. La vulnérabilité sociale occasionnée par leur déscolarisation ne permet pas de briser les chaînes des discriminations faites aux femmes. Car au-



delà de la déscolarisation, ces filles sont emmenées à vivre dans une précarité sociale et économique qui constitue un des facteurs limitant l'adoption de comportements appropriés dans leur sexualité et dans leur intégration socio-économique. Briser ces chaînes de vulnérabilité financières et matérielles, induits par cette déscolarisation remet en cause le rôle des acteurs du changement social que doivent jouer ces personnes. Il pose également la question de la formation des acteurs de changement social que constituent ces personnes. Ce processus de déscolarisation des jeunes filles et adolescentes enceintes met à nu des contradictions, l'inadéquation et les limites de la SSR-AJ tout en révélant une non-adhésion des acteurs clés.

#### Références bibliographiques

- ABRIC Jean-Claude (1987), *Coopération, compétition et représentations sociales*, Cousset DelVal.
- AKINDES Francis (2016), *Les grossesses en milieu scolaire en Côte d'Ivoire*, Ministère de l'Éducation Nationale, Projet d'Urgence à l'Éducation de Base (PUAEB), Rapport final, Côte d'Ivoire, Abidjan, 218 p.
- BI VROH Joseph Bénie, TIEMBRE Issaka, ATTOH-TOURE Harvey, EKRA Kouadio Daniel, KOUAKOU Lucien, COULIBALY Lazare, ANDOH Kouakou Hyacinthe, TAGLIANTE-SARACINO Janine (2012), *Épidémiologie des avortements provoqués en Côte d'Ivoire*, Cairn Info, Santé Publique 2012/HS, Volume 24, pp 67-76.
- CEDEAO, OOAS février (2016), *Rapport final analyse situationnelle de la sante des adolescents et jeunes y compris la sante sexuelle et reproductive dans l'espace*, Organisation Ouest Africain de la Santé (CEDEAO), 139 p.
- CISSE Rokhaya, FALL Abdou, JACQUEMIN Salam Mélanie, 2017 : « Adolescents en Afrique de l'Ouest et du centre », VIDAL Laurent (coord.), *Renforcement de la recherche en sciences sociales en appui des priorités régionales du bureau Régional Afrique de l'Ouest et du centre de l'Unicef : analyses thématiques Dakar (SEN)*, Dakar : IRD ; Unicef, 15-36. [https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins\\_textes/divers18-01/010071747.pdf](https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers18-01/010071747.pdf) consulté le 05-03-2020
- CRANDALL Christian S. & ESHLEMAN, Amy (2003), "A justification-suppression model of the expression and experience of prejudice", *Psychological bulletin*, 129, pp. 414-446.
- Équilibres & Populations (2018), *La Côte d'Ivoire en marche pour les droits et la santé sexuels et reproductifs. Opportunités et défis*, equipopo.org, février 2018
- Équilibres & Populations (2013), *Défi jeunes : une approche intégrée de promotion de la demande des adolescentes en services de santé sexuelle et de la procréation au Bénin, Burkina Faso, Niger*, equipopo.org
- GUILLAUME Agnès (2005), « L'avortement provoqué en Afrique : un problème mal connu, lourd de conséquences, Série Santé de la reproduction, fécondité et développement », Document de recherche n°7, Laboratoire Population-Environnement-

- Développement, Unité de mixte de recherche IRD - Université de Provence 151.
- JODELET Denise (1989), « Représentations sociales : un domaine en expansion », D. Jodelet (Ed.), *Les représentations sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, pp. 47-78
  - JOUET LE PORS Michèle (2006), *La théorie des représentations sociales*, <https://www.cadredesante.com/spip/profession/recherche/La-theorie-des-representations> consulté le 05-03-2020
  - Médecins du Monde (2017), *Prévention et prise en charge des Grossesses Non Désirées (GND) chez les adolescentes et les jeunes filles de 10 à 24 ans scolarisées dans les districts sanitaires de Soubré et Méagui en Côte d'Ivoire*, Médecins du Monde.
  - Médecins du Monde (2018), *Enquête sur les connaissances des adolescent.e.s et jeunes (10 à 24 ans) des lycées et collèges publics de Soubré et Méagui en matière de santé sexuelle et reproductive et sur l'utilisation des services de planification familiale*, Médecins du Monde.
  - Médecins du Monde (2019), *Pratiques des avortements et conséquences sur la santé des femmes en Côte d'Ivoire*, Médecins du Monde, 103 p.
  - MENICK Mbassa, (2016), « Impact de la culture dans la transmission des valeurs à l'enfant en pratiques éducatives, familiales et sociales en Afrique », *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, Volume 64, Issue 1, pp 36-45.
  - Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement technique, Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), (2013), *Plan accéléré de réduction des grossesses à l'école (2013-2015) – campagne zéro grossesse à l'école en Côte d'Ivoire*.
  - PNSSU, *Politique nationale de santé des adolescents et des jeunes 2016 - 2020* <http://www.sante.gouv.ci/userfiles/file/Politique%20Nationale%20Sant%C3%A9%20Adolescents%20et%20Jeunes.pdf> (consulté le 12-05-2020)
  - UNFPA, Equilibres & Populations (2014), *Santé et Droits Sexuels et de la Procréation des adolescentes au Togo - Analyse des politiques et des programmes : opportunités et défis pour l'UNFPA*.
  - UNFPA, WCARO (2018), *L'Éducation Complète à la Sexualité : Données probantes et pratiques prometteuses en Afrique de l'Ouest et du Centre*
  - WAFO François (2015), *Problématique d'une éducation à la sexualité en milieu scolaire dans les pays d'Afrique Subsaharienne : l'exemple du Cameroun*. Éducation, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand II.